

**Campagne de promotion pour l'accès au corps des techniciens du
ministère de la justice au titre de l'année 2026**

Fiche technique

Liste d'aptitude pour l'accès au corps des techniciens du ministère de la justice	
Textes de références	- Article 22 du décret n° 2025-1327 du 24 décembre 2025 relatif au statut particulier des corps de la filière technique du ministère de la justice - Article 4 du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État
Rappel des conditions statutaires	Peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude : - les adjoints techniques du ministère de la justice justifiant de neuf années au moins de services publics. Les conditions sont appréciées au 31 décembre de l'année au titre de laquelle la liste d'aptitude est établie, soit pour cet exercice le 31 décembre 2026.
Nombre de promotions au titre de 2026	25 promotions pour l'accès au corps des techniciens du ministère de la justice